



MASTRAD annonce :

Mise en délibéré de la décision du Tribunal dans le cadre du plan de sauvegarde

Paris, le 04 mars 2025 – MASTRAD (EURONEXT GROWTH : ALMAS ; ISIN : FR0004155687), entreprise pionnière dans les ustensiles de cuisine, annonce que le Tribunal de Commerce de Paris a mis en délibéré le lundi 3 mars 2025 la décision de l'acceptation du plan de sauvegarde suite à la prorogation de la 2nde période d'observation de la procédure de sauvegarde de 6 mois qui se terminait le 16 janvier 2025.

Cette décision est annoncée pour le **mardi 25 mars 2025**.

A propos de MASTRAD (www.mastrad.com)

Créé en 1994, MASTRAD dispose d'un savoir-faire reconnu dans la conception et la distribution de produits innovants pour la cuisine. Après avoir licencié son activité de concepteur/distributeur d'accessoires culinaires, MASTRAD est aujourd'hui spécialisé dans le suivi de température, sous la marque ORKA. Dans un contexte de normes d'hygiène de plus en plus contraignantes, de recherche constante d'économies d'énergie et d'une demande croissante de transparence alimentaire et de cuisson de précision, les solutions d'ORKA et notamment ses sondes connectées apportent une réponse simple et accessible à des besoins structurels du secteur de l'alimentation, du producteur jusqu'au consommateur.



MASTRAD est coté sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0004155687 –Mnémono : ALMAS

Contacts

Mastrad

Valérie Polop-Fans, Secrétaire Générale-

Tél. : 01 49 26 96 00 - investisseurs@mastrad.fr